

**Compte-rendu du Conseil Municipal de LA COURTINE**  
**du 12 Janvier 2021**

**Délibérations adoptées par le Conseil Municipal**

**PRESENTS** : MICHELON Jean-Marc, CHASSAING Bernard, GRANET Sandrine, LACROIX-BESSE Suzanne, LEGATHE Fabrice, MEMPONTEL Daniel, PIQUET Rémy, QUESNEL Thierry, THAUMIAUX Delphine.

**REPRESENTE** : RAYNAUD-LONGY Gaëlle.

**ABSENT** : COUVREUR Julien, PRIEUR Marcelle, JULIEN Sophie, LONGY Camille, ROMAN Alexandru.

**Secrétaire de séance** : MEMPONTEL Daniel.

**- Portant sur «Remplacement de la chaudière de l'école maternelle »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de présenter le plan de financement ainsi qu'il suit :

Devis établi par l'entreprise GAUTHERIE =	<u>H.T.</u> 16 509,02 €	<u>T.T.C.</u> 19 810,82 €
Subvention DETR 2021 : 70 % du montant =	11 556,31 €	
Boost'Commune : 10 % du montant =	1 650,90 €	
Quote-part communale :	3 301.81 €	

- Sollicite la subvention au titre de la DETR 2021.
- Sollicite la subvention au titre du Boost'Commune.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.
- Autorise monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer les documents correspondants. »

**- Portant sur « Convention de mise à disposition du Service « EQUIPEMENTS COLLECTIFS » du Syndicat de la DIEGE »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les modalités administratives et financières de la convention de mise à disposition proposée par le Syndicat de la DIEGE.
- Décide de bénéficier de l'accompagnement du Service « EQUIPEMENTS COLLECTIFS » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services à intervenir entre la Commune et le Syndicat de la DIEGE.

**- Portant sur « Convention de mise à disposition du Service « TRANSITION ENERGETIQUE » du Syndicat de la DIEGE »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de bénéficier de l'accompagnement du Service « TRANSITION ENERGETIQUE » proposé par le Syndicat de la DIEGE ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services à intervenir entre la Commune et le Syndicat de la DIEGE.

**- Portant sur « Statuts du SDEC »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les modifications des statuts du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse telles que présentées,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire. »

**- Portant sur « Vente du centre équestre »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'ajourner sa délibération dans l'attente de mener une réflexion plus approfondie sur les conditions de l'éventuelle vente du centre équestre.

**- Portant sur « Engagement des crédits pour 2021 »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le maire à engager les dépenses nouvelles.

**Questions diverses**

**Vœux au personnel**

En raison du contexte actuel de crise sanitaire, la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux au personnel communal a été annulée.

**Le texte complet des délibérations sera, à compter du 14 janvier 2021 consultable dans le registre des délibérations.**